

PARTENARIAT



**FO**  
la force syndicale

**VALEURS ET ACTIONS  
COMMUNES**



# Des contrats sur mesure issus du partenariat !

## Syndiqués à Force Ouvrière ? La Macif vous protège



Le contrat SVS, un plan de protection complet souscrit par la Confédération pour l'ensemble de ses adhérents et militants.

### 1 / Solidarité Vie Syndicale, une réponse solidaire pour votre vie syndicale

*Un accident survenu lors de votre activité syndicale entraîne des conséquences corporelles ?  
Avec Solidarité Vie Syndicale, la Macif est à vos côtés.*

**Bénéficiaire :** tout adhérent à jour de ses cotisations syndicales.

**Risques couverts :** tous les accidents pouvant survenir au cours de votre vie syndicale, y compris les accidents de trajet (en se rendant à une réunion par exemple).

#### Garanties :

- **Décès :** versement d'un capital de 10 672 € ;
- **Incapacité permanente :** pour un taux d'invalidité permanente supérieur ou égal à 10 %, versement d'une indemnité dont le montant, calculé en fonction du taux retenu, pourra atteindre un maximum de 21 343 €.
- **Frais médicaux :** indemnité versée à concurrence de 1 525 €, en complément des prestations servies par la Sécurité sociale et tout autre organisme de prévoyance.
- **Le véhicule aussi est assuré :** Si l'adhérent utilise son véhicule dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical et que celui-ci est accidenté, la Macif rembourse la franchise appliquée par l'assureur personnel ou le montant des réparations

nécessaires à la remise en état du véhicule, à concurrence de 458 € dans les deux cas. Dans les conditions fixées au contrat.

Depuis le 1er janvier 2008, cette garantie est étendue aux véhicules terrestres à moteur à 2 roues avec les limitations suivantes :

- la garantie ne peut être mise en jeu qu'en cas de collision du véhicule soit avec un autre véhicule identifié, soit avec un piéton identifié, soit avec un animal appartenant à une personne identifiée,
- le plafond de garantie est de 300 €.

Pour l'ensemble de ces garanties, les indemnités sont versées à titre d'avance sur recours lorsque la responsabilité d'un tiers est engagée.

### 2 / Protection juridique vie professionnelle, une sécurité pour tous les adhérents

Cette assurance défend chaque adhérent Force Ouvrière dans l'exercice de ses activités professionnelles lorsque sa responsabilité est recherchée devant une juridiction pénale, civile ou administrative à la suite d'une faute, d'une négligence ou d'une omission non intentionnelle.

La garantie est étendue à l'exercice d'un mandat électif ou résultant d'une mission syndicale lorsque le militant opposé à un tiers est poursuivi pour une infraction pénale.

#### QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

**POUR CES 2 CONTRATS, QUELLE QUE SOIT LA GARANTIE MISE EN JEU, LA DÉCLARATION DOIT ÊTRE ADRESSÉE À L'ATTENTION DE LA TRÉSORERIE CONFÉDÉRALE : FO - 141, AV. DU MAINE 75680 PARIS CEDEX 14**

### 3 / Défenseur juridique ? Une assurance pour couvrir votre responsabilité

Cette assurance s'adresse à tous les militants « défenseur juridique » mandatés par l'Organisation pour assister les adhérents dans le règlement de leur litige relevant du droit du travail. La Macif prend en charge les conséquences pécuniaires de leur responsabilité (à concurrence d'un plafond annuel et sous

déduction d'une franchise) lorsqu'elle est engagée à la suite :

- d'une erreur de fait ou de droit, omission, oubli, retard, faute, inexactitude ou négligence,
- de la perte, vol, détérioration des pièces, titres et documents confiés par l'adhérent au défenseur juridique.

**POUR SOUSCRIRE ET POUR LES PRESTATIONS ADRESSEZ-VOUS À MACIF-DIRECTION DES PARTENARIATS :  
2-4, RUE DE PIED DE FOND 79037 NIORT CEDEX 9 - TÉL. : 05 49 09 44 96 - FAX : 05 49 09 59 56**



# Des contrats adaptés à vos activités

## 1 / Votre permis de conduire est votre outil de travail ! Pour vous, des garanties complémentaires spéciales

En cas de retrait de permis, le routier, le chauffeur-livreur, le conducteur de bus... perdent à la fois leur outil de travail et tout ou partie de leur salaire. Voilà pourquoi la Macif et FO leur proposent une assurance spécifique et sécurisante.

*Pour pouvoir souscrire ce contrat et bénéficier des garanties, il faut simplement être à jour de ses cotisations syndicales et s'adresser à la Fédération des transports et de la logistique FO-UNCP - 7, passage Tenaille 75680 Paris cedex 14.*

Les garanties s'appliquent en cas d'infraction, et même en cas d'agression ou d'accident professionnel.

## 2 / Responsables syndicaux, couvrez les activités quotidiennes de votre syndicat

*Un incendie dans le local : micro-ordinateur, bureau, photocopieuse... l'équipement est totalement détruit et le local fortement endommagé.*

Le contrat **Multigarantie Activités Sociales** (MAS Organismes sociaux) de la Macif propose toutes les garanties nécessaires à chaque structure syndicale dans son activité de tous les jours : assurer les locaux que le syndicat occupe, l'ensemble des biens dont il dispose et couvrir sa responsabilité civile.

### Sont ainsi couverts :

- **Les dommages causés aux biens** : si le syndicat est victime d'un sinistre : incendie, tempête, dégât des eaux, vol... Mobilier, matériel de bureau, photocopieuse, matériel informatique... tout est couvert.
- **La responsabilité civile du syndicat**: celle-ci peut revêtir 2 formes : la responsabilité liée à l'occupation de locaux, permanente ou temporaire (en cas de dommages vis-à-vis du propriétaire, des voisins et des tiers...) et la responsabilité pouvant découler du fonctionnement au quotidien du syndicat

(organisation d'assemblées générales, de réunions, de festivités, utilisation de biens appartenant à des tiers...). La Macif prend alors en charge les **dommages matériels et corporels** causés aux tiers.

Il suffit de déclarer la surface des locaux occupés en permanence et la valeur des biens mobiliers. De la même manière, le contrat MAS organismes sociaux assure sans supplément de cotisation tous les locaux de moins de 2 500 m<sup>2</sup> occupés occasionnellement, que ce soit pour une réunion, une assemblée générale ou une soirée. Il n'y a aucune démarche préalable à effectuer.

**Pour ce contrat, renseignez-vous dans un point d'accueil Macif !**







### 3 / Représentant de salariés, des produits de prévoyance et d'épargne transparents et mutualistes pour votre entreprise

*Soins médicaux partiellement remboursés et épargne salariale. Il est important de prévoir une protection complémentaire pour vos revenus.*

La Macif dispose, via sa filiale Macif-Mutualité, d'une **offre complète** pour répondre aux besoins de toutes les entreprises (TPE, PME, grandes entreprises et branches professionnelles) dans les domaines de la santé, de la prévoyance, de la retraite ou de l'épargne salariale. Macif-Mutualité agit sans intermédiaire commissionné et s'appuie sur des valeurs de solidarité, de vie démocratique et de transparence de gestion.

#### Les représentants des salariés peuvent intervenir :

- **Chaque année**, lorsque le DRH remet au CE un rapport annuel sur les comptes de l'organisme assureur : c'est l'occasion de s'interroger sur l'efficacité du dispositif.
- **Au moins tous les 3 ans**, afin de comparer le dispositif à des offres concurrentes.
- **Lors de restructurations d'entreprises**, elles donnent souvent lieu à l'harmonisation des régimes en place puis à des appels d'offres.

Dans tous les cas, l'organisation syndicale a un **pouvoir de proposition et de négociation**. Le guide de la protection sociale complémentaire, conçu spécialement à l'attention des comités d'entreprise est à votre disposition sur simple demande.

**Des conseillers spécialisés en épargne et prévoyance collectives sont à votre disposition pour toute information.**

**Messagerie électronique : [collective@macif.fr](mailto:collective@macif.fr)**

Vous souhaitez recevoir une documentation détaillée sur une assurance, un produit d'épargne ou de prévoyance ?

Remplissez ce coupon en cochant les cases qui vous intéressent et renvoyez-le sous enveloppe affranchie à :

**MACIF Siège social**  
Direction des Partenariats  
Réf. FO  
2 et 4, rue de Pied de Fond  
79037 NIORT CEDEX 9

[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



## Je désire recevoir des informations complémentaires sur :

- L'assurance du syndicat
- L'assurance du comité d'entreprise
- La prévoyance collective
- La santé collective
- L'épargne salariale
- L'assurance des défenseurs juridiques
- La protection juridique vie professionnelle
- L'assistance-protection chauffeurs professionnels

- 
- L'assurance auto
  - L'assurance habitation
  - La complémentaire santé
  - La prévoyance individuelle (Contrat autonomie Macif, Service plus obsèques ...)
  - Les produits d'épargne
  - Les crédits
  - L'assurance des loisirs (caravaning, navigation, chasse)
  - Autre (précisez) : .....

## Mes coordonnées

- Mme     Mlle     M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél. dom. : .....

Tél. prof. : .....

Heures d'appel souhaitées : .....

## FO et MACIF Les mêmes valeurs, les mêmes engagements

La Force Ouvrière et la Macif partagent le même attachement aux grands principes mutualistes. Elles démontrent, par leur réussite et leur dynamisme, que la solidarité, la démocratie et la citoyenneté active peuvent l'emporter sur la logique de profit.

La première défend les intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs des salariés, la seconde développe des garanties d'assurance et de prévoyance de qualité en pratiquant une gestion rigoureusement mutualiste.

Pour Force Ouvrière comme pour la Macif, le mouvement mutualiste est l'expression d'un besoin de solidarité et le moyen privilégié de développer le sens de la responsabilité. Toutes deux estiment que les considérations lucratives ne doivent pas l'emporter sur la solidarité en matière d'assurance des personnes et des biens.

Apporter aux salariés les garanties nécessaires et défendre le juste prix de l'assurance, réunissent Force Ouvrière et la Macif dans un projet commun, concrétisé dès 1983 par un accord commun, et conforté le 14 septembre 2004 par la signature d'une déclaration commune entre la Macif et les 5 confédérations syndicales.

Le partenariat a notamment abouti à la réalisation du contrat « Solidarité Vie Syndicale » dont bénéficient tous les adhérents de Force Ouvrière.

Chacun dans son entreprise, son union locale, départementale ou régionale, mais aussi dans sa vie privée peut profiter des contrats clairs et complets de la Macif.

Les données recueillies par la Macif, nécessaires à sa gestion interne et à des fins de prospection, seront informatisées. Sauf opposition de votre part, elles pourront être transmises aux sociétés du groupe Macif et à ses partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données auprès de la Direction Générale de la Macif, 2-4, rue Pied de Fond 79037 Niort cedex 9.





# Des contrats pour tous

Premier assureur de la famille en France, la Macif développe une gamme étendue de contrats et de services.

## • Véhicule

Pour votre voiture, pas d'options gadgets... **vous choisissez les garanties et services** qui vous conviennent. Vous construisez ainsi votre assurance auto, adaptée à votre sécurité, à votre véhicule et... à votre budget.

## • Habitation

Pour assurer votre résidence principale ou secondaire, la Macif vous propose le contrat Multigarantie Vie Privée (MVP), avec 3 formules de protection (essentielle, confort, étendue) pour adapter votre contrat à votre situation. Dans chaque formule, vous bénéficiez en plus de nombreux services : assistance, service informations juridiques et vie pratique...

## • Prévoyance

Parce qu'assurer les personnes est aussi important que d'assurer les biens, la Macif vous propose une **gamme étendue de contrats** adaptés à votre situation familiale et à votre âge : contrats de prévoyance individuels ou familiaux, complémentaire santé.

## • Et aussi...

Crédits, assurance-vie et épargne, loisirs, services... dans tous ces domaines, la Macif vous accompagne. Renseignez-vous !



534 POINTS  
D'ACCUEIL

INTERNET :  
[www.macif.fr](http://www.macif.fr)

### MACIF :

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE À COTISATIONS VARIABLES. ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES. SIÈGE SOCIAL : 2 ET 4 RUE PIED DE FOND - 79037 NIORT CEDEX 9

### ORGANISME PRÊTEUR : SOCRAM

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES À CARACTÈRE MUTUEL - 2, RUE DU 24 FÉVRIER BP 8426 - 79092 NIORT CEDEX 9

MACIF-MUTUALITÉ : MUTUELLE RÉGIE PAR LE LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITÉ IMMATRICULÉE SOUS LE NUMÉRO 429 127 921. SIÈGE SOCIAL : 2 ET 4 RUE PIED DE FOND - 79037 NIORT CEDEX 9.

### CONCEPTION ET RÉALISATION :

DIRECTION COMMUNICATION GROUPE  
CONCEPTION GRAPHIQUE : HLC  
CRÉDIT PHOTOS : VINCENT BESNAULT / PRODUCTION GETTY IMAGES  
GETTY IMAGES - IMAGE SOURCE - PETER BEAVIS  
IMPRESSION : DUMAS